



Listen to this article

Il est aussi la propitiation des péchés de tout le monde. — Comment le sang de Christ « nous » purifie de tout péché ». — 1 Jean 2 : 1-2.

On ne remarque pas assez généralement en étudiant la parole de Dieu que le salut de l'Eglise élue est une affaire à part, distinct du salut du monde ; on applique les divers passages des Ecritures concernant le péché et son pardon d'une façon vague qui empêche d'avoir sur le sujet des vues nettes. Par exemple, grâce à l'éveil graduel et progressif de notre intelligence, nous notons dans notre texte cette déclaration : que le sacrifice de notre Seigneur fut une propitiation, une satisfaction pour nos péchés — les péchés de l'Eglise — et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour les péchés du monde entier. Nous voyons Dieu dans ce texte faire une distinction bien nette entre le salut de l'Eglise et le salut du monde. Il est vrai qu'il fut un temps où il n'y avait pas de différence, car nous étions tous « des enfants de rébellion » comme les autres (Eph. 2 :1-2) ; mais nous avons entendu la voix du Père céleste parlant de paix par Jésus-Christ, nous qui avons accepté ce message, qui avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, nous donc, ne sommes plus du monde, car au point de vue de Dieu, nous constituons une classe à part et distincte, une petite minorité, « un petit troupeau ». Les Ecritures nous disent que nous sommes appelés, choisis, séparés d'avec le monde. Les paroles de notre Maître sont « *Vous n'êtes pas du monde, mais je vous ai choisis du monde* ». « *Vous ne m'avez pas choisi, mais je vous ai choisis et je vous ai établis* ». — Jean 15 :16-19.

« Notre avocat est le Médiateur du monde »

C'est pendant l'âge du Millénium que Christ agira comme Médiateur entre Dieu et l'homme. Il a déjà posé le fondement de la grande œuvre de réconciliation entre Dieu et le monde par le sacrifice de lui-même, il complètera cette œuvre pendant l'âge de Millénium en réconciliant le monde avec le Père, c'est-à-dire, tous ceux qui alors, sous des conditions plus favorables, que durant leur vie première seront heureux d'arriver à la connaissance du

caractère et du plan divins et à l'obéissance aux injonctions divines. Les Ecritures parlent assez clairement de notre Seigneur comme étant déjà le Médiateur en ce sens qu'il a été indiqué comme tel et honoré et chargé par le Père d'exécuter cette grande œuvre de médiation et de régner jusqu'à ce qu'il ait mis tous les ennemis sous ses pieds et fait que tout genou fléchisse devant lui et toute langue le confesse à la gloire de Dieu le Père (1 Cor. 15 : 25 ; Phil. 2 : 9-11). Le temps pour faire cette œuvre, toutefois, ce temps pour exercer son pouvoir, comme Médiateur et Seigneur de toutes choses, est encore futur.

Nous aimerions démontrer ici que notre Seigneur Jésus n'est pas le Médiateur de l'Eglise auprès du Père, mais l'avocat de l'Eglise. Il y a une distinction très importante à faire entre ces deux pensées. L'idée d'un médiateur en effet implique un conflit, entre deux personnes ou parties, réclamant l'intervention d'une troisième, ce qui n'est pas le cas avec l'Eglise. Nous ne sommes plus des rebelles, nous ne sommes plus éloignés de Dieu, mais par la foi au sang expiatoire de Jésus, nous sommes maintenant enfants de Dieu et notre Rédempteur nous affirme que « *le Père lui-même nous aime* » (Jean 16 : 27). Il n'y a donc assurément plus besoin de Médiateur entre le Père qui aime ses enfants et les enfants qui aiment leur Père. Toutefois, la base de notre adoption par le Père doit avoir été notre renonciation de tout cœur au péché et notre acceptation du sacrifice de Jésus pour notre culpabilité et nos transgressions passées. Notre acceptation du Père, en Christ, fut à cette condition que nous marchions dorénavant sur les traces du Fils, non selon la chair, mais selon l'Esprit, comme nous l'indique la loi parfaite de la liberté, la loi d'amour pour Dieu et pour les hommes.

Mais on pourrait demander si nous sommes enfants de Dieu et si le Père lui-même nous aime et nous a acceptés en Christ de par les mérites de son sang rédempteur, pourquoi avons-nous encore besoin d'un avocat auprès du Père ? Nous répondons que cette demande du Père : que nos cœurs soient pleins d'un amour parfait pour lui et pour notre prochain, est au-dessus de notre capacité —non pas au-dessus de nos désirs, de nos efforts, de nos intentions, mais au-dessus de notre possibilité de l'accomplir, parce que nous avons le trésor du nouvel esprit dans des vases terrestres ; dans des corps imparfaits, « nés dans l'iniquité et conçus dans le péché », en raison de quoi Paul dit que nous ne faisons pas les choses que nous voudrions (Gal. 5 : 17). Ceci constitue le besoin que nous avons d'un avocat auprès du Père, autrement nous perdrons la position qui nous est accordée déjà par la foi.

Mais notre avocat non seulement nous applique une part de ses mérites en faveur de nos péchés passés, mais se tient aussi prêt à nous appliquer ses faveurs pour couvrir toute

imperfection, toute transgression que nous pouvons commettre — aussi longtemps que nos cœurs sont fidèles au Seigneur et que nous nous efforçons de faire les choses qui lui plaisent. En un mot, notre avocat est toujours prêt à couvrir toutes nos défaillances, nos hésitations et nos transgressions qui ne sont pas volontairement nôtres, mais sont le résultat de nos faiblesses héréditaires, lesquelles nous rendent sujets à des tentations, nous assaillant journalièrement, heure par heure et venant non seulement de notre propre chair, mais aussi du monde et du grand adversaire, Satan.

« Pardonne-nous nos offenses »

Ceci nous amène au sujet du pardon des péchés. Si nos péchés nous ont été pardonnés une fois pour toutes, pourquoi continuerions-nous à avoir recours au trône de grâce? Pourquoi continuerions-nous à nous considérer comme pécheurs quand la parole de Dieu nous assure que nos iniquités et nos péchés sont couverts devant lui et que nous sommes justifiés gratuitement par sa grâce de tout péché? Il y a une certaine justesse dans ce dernier argument, mais sous bien des rapports il est incorrect. Aussi loin que l'on peut envisager le péché originel et ses conséquences —notre part de condamnation adamique qui a passé sur tous les hommes — les Ecritures nous affirment que nous avons échappé à la condamnation qui est sur le monde — 1 Cor, 11 : 32.

C'est pourquoi nous croyons absolument au témoignage de la Parole du Seigneur, savoir: a l'absolution complète de nos péchés. — Si nous croyons avoir échappé à la condamnation, il n'est donc pas convenable pour nous de réitérer à l'Eternel des prières pour le péché originel, tout cela est passé, évanoui et l'attitude convenable de la foi dans les promesses de Dieu nous défend de répéter des requêtes à ce sujet, bien qu'il nous soit toujours convenable de reconnaître la bonté de Dieu qui nous a pardonné le péché originel. —Remercions-le d'avoir gardé nos pieds de l'horrible abîme de la boue fangeuse du péché et de la condamnation et de nous avoir placés sur le roi Jésus-Christ en mettant dans nos bouches le nouveau chant de réjouissance de remerciement et de louange qui est notre privilège et notre joie depuis que nous avons passé de la condamnation à la justification, de notre situation d'enfants de rébellion à la position de fils et de cohéritiers avec Jésus-Christ, notre Seigneur.

Il y a d'autres péchés, outre le péché originel, qui sont mentionnés dans la prière du Seigneur, sous le nom d'offenses ; celles-ci doivent être considérées et mentionnées

journallement devant le trône de grâce.

Comme « nouvelles créatures » nous avons contracté alliance avec Dieu pour marcher sur les traces de Jésus dans le chemin étroit, selon la loi d'amour; mais nous découvrons tous, continuellement que, quelles que soient la sincérité et la loyauté dont nous soyons remplis, ainsi que notre respect des principes de justice et d'amour, nous ne pouvons atteindre à la perfection à cause des faiblesses, tares et imperfections de la chair. Ces offenses envers la loi d'amour doivent être citées devant le trône de grâce. C'est à elles que l'apôtre en réfère dans notre texte. Dans un contexte précédent il nous indique comment nous devons rester dans la communion avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ, afin que nos imperfections ne nous séparent pas du Père et du Fils, mais que notre joie soit parfaite et notre communion complète. Comme nouvelles créatures, dit-il, nous devons marcher dans la lumière d'accord avec notre nouvelle nature, avec la vérité, d'accord avec la justice; nous ne devons marcher ni dans le péché ni dans les ténèbres.

Mais puisque nous avons le trésor de l'esprit nouveau dans un vase terrestre, puisque la robe immaculée de justice de Christ que nous revêtons doit être continuellement portée, même dans nos contacts avec le monde, l'apôtre nous donne à entendre qu'il nous serait impossible de la préserver absolument de toute tache. — Et pourtant notre robe de nocce doit être sans tache, ni pli, ni rien de semblable si nous voulons être acceptés à la fin de l'âge comme membres de l'Épouse céleste à la fête nuptiale. Que faire alors? Quelle doit être notre conduite en face de ces conditions en apparence contradictoires? L'apôtre alors nous explique que le sang de Christ répond non seulement aux obligations du passé — en satisfaisant à la condamnation qui pesait sur nous comme membres de la race d'Adam — mais que le même mérite du même sacrifice de Christ sert à la purification de toute souillure, de toute imperfection, de toute tache ultérieures. Il dit: « *Le sang de Jésus son Fils, nous purifie [d'une manière continue] de tout péché* » (1 Jean 1 : 7). Ainsi et seulement ainsi les enfants de Dieu peuvent continuellement demeurer en communion avec le Père et avec le Fils et se préparer au glorieux changement de la première résurrection promise à cette classe seulement.

...Si nous nous séduisons»

St. Jean prévoyant que quelques-uns se vanteraient d'avoir atteint la perfection dans leur vie quotidienne, donne un avertissement sérieux en ces termes : ; « *Si nous disons que nous*

n'avons pas de péché [que nous sommes exempts de toute infraction à la loi d'amour envers Dieu et envers les hommes] *nous nous séduisons nous-mêmes et la vérité n'est point en nous.* » Nous rendons Dieu menteur et montrons que sa parole n'est point en nous et que nous ne l'avons pas convenablement étudiée et comprise. Il n'est pas possible aux enfants de Dieu de tomber dans un état moral plus grave qu'en s'imaginant être parfaits dans la chair. Cela prouve un aveuglement déplorable sur leurs fautes.

Nous pouvons être certains que leurs voisins, amis et parents peuvent discerner des tares en eux à plus forte raison le Père céleste les discerne-t-il, car il déclare dans sa parole que de tels oublient de le glorifier en manquant de la pleine perfection que la parfaite loi d'amour réclame d'eux.

C'est pourquoi, tandis que la foi au Seigneur et la connaissance de sa parole nous montrent clairement que nous sommes lavés de nos péchés passés, étant tous couverts aux yeux de Dieu, tous couverts par la robe de justice de Christ, nous voyons au contraire que les imperfections journalières nous surprennent, nonobstant nos plus grands efforts pour observer d'aussi près que possible le modèle de la loi divine — nous voyons que nous ne pouvons pas faire les choses que nous voudrions. De plus, comme d'année en année nous croissons en grâce, en connaissance et en amour, nous nous connaissons toujours plus clairement, de sorte qu'après avoir fait des progrès dans la voie chrétienne pendant des années, les meilleurs disciples de Christ remarquent mieux encore les mauvaises choses en eux qu'ils ne voyaient pas au début de leur carrière chrétienne. Ils discernent plus clairement, de jour en jour, les longueurs et les largeurs, les hauteurs et les profondeurs du caractère divin et de la loi divine; et comme ils se pénètrent de la parfaite loi de liberté, ils s'étudient plus clairement jour après jour et contemplent comme dans un miroir leurs imperfections et leurs défaillances. De tels se décourageraient entièrement, s'ils ne réalisaient pas les paroles de l'apôtre qui dit : *«Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner et pour nous purifier de toute iniquité.»*

Nous voyons que St. Jean ne fait pas de nouveau allusion au péché originel et à l'appropriation d'une nouvelle robe de justice de Christ. Tout cela a été fait dans le passé; cette robe est maintenant nôtre et ne doit jamais être quittée si nous voulons rester dans la faveur divine; mais elle doit être sans tache et de là le plan gracieux de l'Éternel qui par son Fils nous purifie de tout péché, même de ceux le plus légèrement commis. L'Éternel a ainsi pourvu à ce que nous puissions nous garder sans souillure au milieu du monde en faisant

usage de ce privilège qui nous est accordé de « *s'approcher avec confiance du trône de la grâce [céleste] afin d'obtenir miséricorde [par rapport à nos défaillance et à nos imperfections] et de trouver grâce pour avoir du secours au moment opportun.* — Héb. 4:16.

Rien en ceci, convenablement compris, ne peut suggérer une insouciance coupable de la part de ceux qui veulent préserver leurs vêtements des souillures du monde. Remplis de l'Esprit du Père et du Fils, avec l'amour de la justice, ils doivent, comme le dit Jude (v. 23) : « *hair jusqu'à la tunique souillée par la chair* » et s'efforcer continuellement, avec un soin extrême et une persistance croissante d'éviter de telles taches en confessant leurs offenses. Mais quoique cette nécessité ait de moins en moins sa raison d'être à mesure que nous devenons de plus en plus forts dans le Seigneur et dans la puissance de sa force, néanmoins, aussi longtemps que la nouvelle créature est enveloppée du vieil homme, nous ne devons pas nous sentir découragés dans nos meilleurs efforts pour la justice, mais attendre et espérer le glorieux changement de la résurrection, quand nous recevrons de glorieux corps spirituels que notre Seigneur a promis aux fidèles — parfaits de toutes manières. Alors, nous ne connaissons plus le péché et n'aurons plus besoin de confesser nos offenses, car nous serons arrivés à la perfection et le nouvel esprit, la nouvelle créature, sera capable d'exprimer ses sentiments élevés et glorieux ainsi que son obéissance parfaite à la justice.

«Ils lavent leurs robes»

Le Seigneur attire notre attention sur ce fait qu'il y aura deux classes qui seront sauvées pendant cet âge de l'Évangile, de même qu'il y aura une autre classe de sauvée pendant l'âge d'au Millénium. Tous ceux qui sont sauvés pendant cet âge-là sont ceux qui croient au Seigneur Jésus, « *justifiés par la foi en son sang* » (Rom. 5 : 9). Mais les deux classes sauvées pendant l'âge de l'Évangile font plus que croire, plus que se repentir, plus que chercher à vivre selon la justice. Ces deux classes font une alliance avec l'Éternel pour marcher sur les traces de Jésus ; elles reçoivent toutes deux la robe blanche de justification comme résultat d'une telle foi et d'une telle consécration. Nous avons déjà parlé d'une de ces classes, celle qui s'efforce d'être fidèle à son vœu de consécration, qui garde ses vêtements « sans tache, ni ride, ni rien de semblable ». Cette classe c'est le « petit troupeau ».

L'autre classe est désignée sous le nom de « grande multitude ». Voyez ce qui la

concerne « *Ce sont ceux qui viennent de la grande tribulation, ils ont lavé leurs robes et ils les ont blanchies dans le sang de l'Agneau* » (Apoc. 7 : 14). Ces croyants consacrés n'ont pas préservé leurs vêtements de toute souillure, ils ne sont pas allés au Seigneur par la prière chaque fois qu'ils découvrirent des fautes en eux et eurent leurs robes salies par le contact du monde. Les premières taches les tourmentèrent bien au début, mais petit à petit ils devinrent moins vigilants et de moins en moins conscients de l'obligation de conserver la robe absolument sans tache. Pour cette raison, ils ne seront pas jugés dignes de l'honneur suprême que Dieu se propose d'accorder au « petit troupeau ». Mais avant d'être jugés dignes d'obtenir un autre honneur ou quelque place dans le Royaume éternel, il faut qu'ils passent par de sévères expériences de discipline, pour leur correction et leur purification. Pierre parle de cette épreuve comme « d'une fournaise pour vous éprouver » (1 Pierre 4 : 12). L'allusion principale qui en est faite est une grande tribulation à la fin de cet âge, à travers laquelle tous, excepté « le petit troupeau », doivent s'attendre à passer.

Ce temps de tribulation sera une période de purification universelle, une poussée générale vers le Seigneur de tous ces consacrés que le Seigneur adoptera ; car nous lisons qu'ils viendront de la grande tribulation, portant des palmes et qu'ils seront autorisés à servir l'Éternel dans son temple, devant son trône. Nous remarquons toutefois que les membres du petit troupeau qui gardent leurs vêtements de toute tache par une application journalière et personnelle de l'efficace du sang précieux, reçoivent l'honneur suprême, c'est-à-dire qu'au lieu d'être devant le trône ils seront sur le trône et traités comme l'Épouse, la femme de l'Agneau ; au lieu d'avoir des palmes, symbole de victoire, ils auront des couronnes qui représentent la victoire à un degré plus élevé, plus magnifique, étant considérés comme « *plus que vainqueurs par le moyen de celui qui les a aimés* » (Rom. 8 : 37) et les a rachetés par son précieux sang. En d'autres termes la grande foule est châtiée par des tribulations pour arriver à l'abjuration entière du péché et au nettoyage de ses robes afin d'atteindre à la nature spirituelle. Ceux qui la composent seront traités avec grands honneurs, comme serviteurs de Dieu pendant le Règne millénaire, tandis que ceux du petit troupeau seront cohéritiers avec leur Seigneur dans ce Règne. Les deux classes nous sont représentées dans le Psaume 45 — le petit troupeau, l'Épouse, toute glorieuse avec un vêtement tissu d'or et en habit de brocard, représentant les ornements des fruits de l'Esprit et l'or de la nature divine, tandis que la grande multitude est représentée comme une classe beaucoup plus nombreuse — « des vierges, ses compagnes, qui la suivent », pour être présentées au Roi.

Le petit troupeau dans le symbolisme de l'Apocalypse est représenté par 144,000 (ou 12,000 hors de chaque tribu d'Israël). L'Israël naturel, comme nous l'avons déjà vu, fut un peuple typique. Le vrai Israël de Dieu est l'Israël spirituel. Les promesses et les chances d'y arriver toutefois furent d'abord pour l'Israël selon la chair ; tous ceux parmi les Juifs qui étaient purs de cœur reçurent le Maître ; et il leur fut accordé de devenir membres de la maison des fils (Jean 1 : 12). Le reste de la nation fut rejeté de la participation à la bénédiction principale — pour avoir plus tard une occasion pendant l'âge du Millénium de parvenir à une bénédiction moindre. Leur rejet laissa des places vacantes dans les chiffres des 12 tribus désignées et c'est pour les remplir que Dieu, pendant cet âge de l'Évangile, a invité ceux qui ont des oreilles pour entendre la vérité et qui ont un ardent désir de l'accepter. Beaucoup sont appelés à cet effet, mais peu sont élus.

« Nous avons un avocat »

Le monde n'a pas d'avocat auprès du Père, mais « nous en avons un ». La famille des croyants consacrés est représentée dans le ciel par Celui qui a racheté le monde entier. Notre Seigneur, après avoir terminé son sacrifice au Calvaire, ressuscita d'entre les morts le troisième jour et passa quarante jours avec ses disciples, les organisant et les préparant pour l'œuvre qu'il plaçait devant eux ; puis il fut élevé dans la gloire pour paraître en la présence de Dieu en notre faveur, pour être notre avocat (Héb.9:24 ; 1 Jean 2:1). La figure a une application particulière : un avocat, un défenseur, se présente pour répondre de son client non pour les autres ; et ainsi, bien que le Seigneur eût payé le prix de la rançon pour les péchés du monde, qu'il eût été une propitiation pour les péchés du monde entier, néanmoins, il ne s'est pas présenté pour tout le monde. Le monde ne l'a pas pris pour avocat. Les croyants seuls sont entrés en relation avec lui et conséquemment il ne se présente que pour ceux-ci.

Le même Jésus, sur la base du même sacrifice accompli au Calvaire pour le péché, prendra en mains la cause de tous les hommes dans l'âge prochain. Non pas comme avocat, en se présentant devant le Père pour eux et obtenant leur justification par la foi, mais comme trait-d'union, comme médiateur entre Dieu et l'homme. Dieu est jaloux de sa propre justice. L'humanité, le monde en général, est plus ou moins dans une attitude de rébellion, amateur du péché, aveuglée contre ses vrais intérêts. Le médiateur entreprend une œuvre en faveur des humains, pour amener une réconciliation entre Dieu et eux, ses sujets rebelles et les sauver en ouvrant les yeux de leur intelligence et en leur donnant des leçons profitables par

l'expérience des bénédictions de justice qui inspireront l'horreur du mal, pour amener ainsi à l'union un aussi grand nombre que possible et les restaurer mentalement, moralement et physiquement à la ressemblance originelle de Dieu. Vers la fin de cet âge millénaire, le Médiateur sera prêt à introduire les membres parfaits de la race auprès du Père, sans faute et irrépréhensibles. Tous ceux qui ont rejeté ses bons offices auront été retranchés par la seconde mort. De sorte qu'il n'y aura plus ni deuil, ni douleur, ni soupir, ni pleurs, ni mort, parce que les premières choses auront disparues. Le Médiateur aura réalisé son grand œuvre de détruire le mal, d'apporter l'éternelle justice.

Combien les paroles de Jésus résonnent délicieusement à nos oreilles : « *Bienheureux sont vos yeux, parce qu'ils voient et vos oreilles parce qu'elles entendent* » (Matth. 13 : 16)). Nous ne pouvons assez remercier Dieu de ce que la lumière de la connaissance de sa bonté ait lui dans nos cœurs et que nous n'ayons plus besoin d'attendre l'œuvre du Médiateur pour nous réconcilier ; mais dès maintenant, nous pouvons déjà nous tourner vers le Seigneur, dès que nous avons accepté sa grâce en Christ. Combien aimable est son plan de toutes façons pour notre adoption dans sa famille, notre engendrement de l'Esprit à une nouvelle nature, afin que nous puissions devenir héritiers de Dieu et cohéritiers avec Jésus dans le règne glorieux qui doit bénir le monde. Combien précieux également est ce privilège spécial, quand on considère que si dans notre imperfection nous devons avouer être des transgresseurs de la loi divine et impuissants à remplir les termes et les conditions de notre alliance, Dieu a pourvu à un avocat pour nous, savoir Jésus-Christ, le Juste, dont la justice nous a été imputée. Réjouissons-nous en cette faveur pleine d'amour, et de plus en plus efforçons-nous de nous garder sans tache devant le monde et de tenir un compte exact avec Dieu, afin que nos consciences soient sensibles et que les plus légères violations à la loi d'amour nous paraissent contraires à notre alliance et nous renvoient de nouveau au sang purificateur, qui nous rend et nous garde parfaits.

T. 11/1906